



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 septembre 2026

Convocation du : 24 septembre 2026

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 31

L'an deux mille vingt six, le trente septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Christophe LECOEUCE, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jennifer DELPORTE pouvoir à Céline LOGEZ, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Michel PLOUY

ABSENTS :

Maxime MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nabil YAHYA

DE26_160

FINANCES
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VIVAT

Autorisation - Approbation

Une demande de subvention exceptionnelle a été présentée par une association pour l'année 2026

La subvention sera plafonnée au montant ici indiqué.

Dans ce contexte, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal le versement suivant :

Nature Fonction	Nom de l'association	Montant Proposé 2026
65748/01	- Vivat (reversement pour la location de l'association Créadanse)	3 478 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le versement de la subvention exceptionnelle au Vivat.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ÉLUS NE PRENANT PAS PART AU VOTE POUR LES SUBVENTIONS

Pour le VIVAT : Mme Céline LEROUX, Mme Sylvie GUSTIN, Mme Martine DUBREU, M. Thibault CAPELLE, Mme Eve ROBBE, Mme Julie VACHAUDEZ, M.Hans LANDLER, M. Quentin MILLIOT

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Nabil YAHYA
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS